

83, rue Saint Fuscien 80000 AMIENS www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27 Fax 03 22 22 03 57 courrier@sommenumerique.fr

# 20160114 DL 1

# **OBJET:**

Budget principal – cotisations 2016

Date de convocation : 15 décembre 2015

Date de séance: 14 janvier 2016

Date d'affichage : 26 janvier 2016

Membres en exercice: 45

Membres présents: 18

Membres votants: 27

ABSENTS : cf. PVS

#### Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille seize, le 14 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents: Isabelle ALEXANDRE, Jean-Marie BLONDELLE, Ernest CANDELA, Gérard CARON, Michel CHIRAT, Philippe COCQ, François DEBEUGNY, Denis DEMARCY, Yves DERRIEN, Olivier JARDE, Jean-Claude LECLABART, Frédéric LECOMTE, Julien LEFEBVRE, Jean-Dominique PAYEN, Gérard RICHEZ, Bénédicte THIEBAUT, Michel WATELAIN.

Secrétaire de séance : Gérard RICHEZ

**Pouvoirs**: Pascal BOHIN à Philippe COCQ

Rémi BOUTROY à Gérard RICHEZ

Philippe CHEVAL à Jean-Marie BLONDELLE Bernard DAVERGNE à Jean-Claude LECLABART Isabelle De WAZIERS à Jean-Dominique PAYEN

François DURIEUX à Gérard CARON

Stéphane HAUSSOULIER à Philippe VARLET

James HECQUET à Michel CHIRAT Jean-Jacques LELEU à Ernest CANDELA

#### LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte.
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 16 novembre 2015.
- Vu le projet de Budget Primitif 2016.

### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** – La cotisation 2016 des membres au budget principal de Somme Numérique s'élève à 0,52€ par habitant pour le Département de la Somme, 0,57€ par habitant pour les communautés de communes et à 0,90€ par habitant pour Amiens Métropole. Le nombre d'habitants utilisé est issu des chiffres publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales sur le site du Ministère de l'Intérieur.

**ARTICLE 2** – Ces cotisations seront prélevées en début d'année 2016 pour tous les membres par l'émission de titres de recette de Somme Numérique.

**ARTICLE 3** – Le Président et le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.